

« Recruter un salarié, un apprenti,  
définir votre projet »

# Conclure un contrat d'apprentissage

## Objectif

Apporter appui au créateur repreneur et au chef d'entreprise dans l'accomplissement de toutes les formalités liées à la signature d'un contrat d'apprentissage, à ses modifications et à sa résiliation.

## Bénéficiaires

Tout créateur repreneur ou chef d'entreprise relevant du secteur artisanal, et quelle que soit la forme juridique de l'entreprise..

## Contenu de la prestation

Conseil et assistance sur les démarches à suivre et pièces à fournir pour l'établissement d'un contrat d'apprentissage  
Etablissement de la Déclaration Unique d'Embauche (DUE)  
Réception du contrat  
Transmission du contrat au CFA pour visa à la demande du chef d'entreprise  
Enregistrement légal du contrat  
Transmission du contrat aux organismes obligatoires

## En pratique

Par fax : 02.47.25.24.24  
Par courrier  
Par Internet : [www.cma-tours.fr](http://www.cma-tours.fr)

## Partenaires

URSSAF, DARES (organisme statistique), DDTEFP, CFA, Conseil régional, Caisses de retraite complémentaire,

## Tarif

Assistance à l'établissement du contrat : 35 euros  
Assistance à la rupture du contrat : 20 euros

## Contact

Service Accueil Formalités Entreprises & Apprentissage  
Tél. 02.47.25.24.30  
Courriel : [cfe@cm-tours.fr](mailto:cfe@cm-tours.fr)  
Internet : [www.cma-tours.fr](http://www.cma-tours.fr)